



## COOPÉRATION SCIENTIFIQUE AVEC LA COLOMBIE

### 25<sup>e</sup> APPEL À PROJETS (Clôture : 6 juin 2025)

1. **Partenaires institutionnels en France** : Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) via l'Ambassade de France en Colombie, et Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).

**Partenaire institutionnel en Colombie** : MinCiencias (Ministère Colombien de la Science, de la Technologie et de l'Innovation, Secrétariat du programme), Ministère de l'Éducation Nationale.

2. **Date limite de réception des projets** (formulaire de candidature et documents annexes) : le 6 juin 2025, délai de rigueur. Les projets portés par les équipes françaises doivent être déposés sur la plateforme en ligne MoveOn qui se trouve sur le site internet de l'Université Sorbonne Paris Nord.

Le partenaire colombien doit déposer son projet simultanément auprès du comité colombien (dans les mêmes termes mais en langue espagnole), en utilisant le formulaire fourni par MinCiencias qui émet le même appel à propositions.

3. Les projets portés par les équipes françaises doivent être rédigés en français ou en anglais et peuvent porter sur tous les champs de la connaissance. Toutefois, à qualité scientifique égale, les projets relevant des priorités de la coopération franco-colombienne feront l'objet d'une attention particulière :

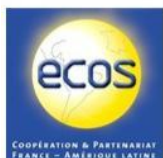
- La Bio-économie et le Territoire
- La Faim Zéro
- L'Énergie Durable, Efficace et Abordable
- Les Sciences de la Vie et de la Santé. La quête de l'Autonomie Sanitaire
- La Science au service de la Paix
- Les Sciences de l'Éducation
- Les Villes Intelligentes
- Intelligence artificielle
- Enjeux aérospatiaux
- Technologies quantiques



4. Le Comité scientifique ECOS NORD est réparti en six grands champs disciplinaires :
- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> <b>Agronomie, environnement et biologie animale</b> | <input type="checkbox"/> <b>Sciences physiques et chimiques</b>      |
| <input type="checkbox"/> <b>Sciences humaines et sociales</b>                | <input type="checkbox"/> <b>Sciences de la vie et de la santé</b>    |
| <input type="checkbox"/> <b>Mathématiques, informatique et automatique</b>   | <input type="checkbox"/> <b>Sciences de la terre et de l'univers</b> |
5. Si plusieurs établissements sont impliqués dans le projet, ils désignent en concertation un(e) seul(e) responsable scientifique. Dans tous les cas, c'est l'établissement de rattachement du responsable de projet qui soumet le dossier au Comité ECOS NORD.
6. Chaque responsable ne peut déposer qu'un seul projet par appel à propositions. S'il/elle a déjà bénéficié d'une aide ECOS Nord Colombie pour un projet antérieur, ce dernier doit être terminé et avoir été soumis à une évaluation finale. Le programme ECOS n'a pas vocation à fournir des financements récurrents.
7. Au moins l'un(e) des chercheur(e)s du projet doit être habilité(e) à diriger des recherches (HDR) et le porteur doit être en activité au moment du dépôt du dossier et jusqu'à la fin du projet. Il ne peut y avoir qu'un seul porteur de projet pour la partie française.
8. **Procédures de sélection** : évaluation en parallèle des projets, en France par des experts du comité ECOS Nord et la Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) du MESR, en Colombie par leurs homologues colombiens, sélection commune lors d'une réunion d'un comité mixte. Les critères de sélection sont les suivants : qualité scientifique du projet, compétence des équipes, implication des jeunes chercheurs et notamment des doctorant(e)s dans le projet, intérêt de la coopération pour l'une et l'autre partie, adéquation des moyens demandés, potentiel de valorisation du projet.
9. **Types d'actions retenues** : collaboration à un projet scientifique commun intégrant un volet de formation au niveau doctoral en France et au niveau doctoral et/ou master en Colombie.
10. Pour être recevable, le projet doit impérativement faire participer :
- Équipe colombienne :
    - Option 1 :
      - Un(e) chercheur(e) confirmé(e), titulaire d'un grade de docteur.
      - Au moins un(e) (1) doctorant(e).
    - Option 2 :
      - Un(e) chercheur(e) confirmé(e), titulaire d'un grade de docteur.



- Au moins un(e) (1) diplômé(e) d'un master. Il devra être lié aux entités du Système National de la Science, de la Technologie et de l'Innovation Colombien avec domicile de l'entité, autre que l'aire métropolitaine de Bogotá-Cundinamarca, l'aire métropolitaine du Valle de Aburrá, l'aire métropolitaine de Cali, l'aire métropolitaine de Barranquilla, l'aire métropolitaine de Bucaramanga.
- Équipe française :
    - Au moins deux ou trois chercheur(e)s en activité, dont un(e) habilité(e) à diriger des recherches
    - Au moins un(e) doctorant(e) français(e) ; les bénéficiaires des missions juniors doivent être nommément précisés dans le dossier de candidature.
11. **Durée des actions retenues** : 3 ans. Les missions et les stages sont attribués chaque année (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) dans la limite du budget annuel de fonctionnement courant et ne peuvent être reportés d'une année sur l'autre.
  12. Un même projet peut être présenté en coopération avec deux équipes relevant des autres pays du programme ECOS Nord (le Mexique, le Pérou ou le Venezuela), ou des pays du programme ECOS Sud (l'Argentine, le Chili ou l'Uruguay). Dans ce cas, les porteurs français du projet répondent à l'appel à propositions des deux pays concernés et indiquent dans chaque dossier qu'il s'agit d'un projet tripartite.
  13. **Nature des soutiens attribués dans le cadre du programme ECOS Nord** : missions pour les chercheurs confirmés en activité et inscrits dans le projet initial ; séjours de recherche pour les étudiants en cours de thèse. ECOS Nord assure pour les chercheur(e)s et doctorant(e)s français(es) le coût du transport jusqu'au lieu de la mission en Colombie ainsi que les frais de séjour en Colombie, sur une base de réciprocité de la part du MinCiencias pour les chercheur(e)s confirmé(e)s et les étudiant(e)s inscrit(e)s en thèse ou diplômé(e)s d'un master, appartenant aux équipes colombiennes.
  14. Les moyens attribués sont notifiés au début de chacune des trois années du projet. Les demandes de moyens doivent être justifiées de façon précise. À titre indicatif, les projets retenus ont bénéficié jusqu'à présent de deux missions, l'une junior et l'autre senior, dans les deux sens, chaque année.



  
**AMBASSADE  
DE FRANCE  
EN COLOMBIE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ECOS Nord**  
*Évaluation-orientation de la COopération Scientifique  
Programme de coopération et de  
Partenariat universitaire et scientifique  
France - Amérique Latine (Colombie - Mexique - Pérou - Venezuela)  
MEAE - MESRI*



15. Les moyens apportés par le présent programme sont destinés à favoriser la mobilité de chercheur(e)s. Le financement des recherches proprement dites ainsi que celui des bourses doctorales relèvent d'autres institutions.
16. Il appartient aux chercheur(e)s français(es), notamment aux responsables de projet, de prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer **la protection efficace et la répartition correcte de la propriété intellectuelle**. Les projets soumis à cet appel à candidature peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d'information sur ce dispositif <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>
17. Les porteurs de projets retenus seront invités à mentionner le soutien du programme ECOS/ MinCiencias sur toute publication liée au projet, ainsi que sur tous les supports (papier, affiches, film, vidéo...), y compris les résumés (abstracts) produits lors de congrès.
18. Nous vous invitons à consulter le site Internet du partenaire institutionnel colombien : <https://minciencias.gov.co/> et le site des comités ECOS <https://www.univ-spn.fr/ecos-nord/>.